

## **Compte rendu approuvé du Conseil Scientifique du 20 septembre 2011**

La séance, commencée à 10h15, est présidée par Pascal Depaepe, directeur scientifique et technique, en présence d'Arnaud Roffignon, directeur général de l'Inrap, d'Anne Augereau, directrice scientifique et technique adjointe, de Mark Guillon, chef du service programmation de la direction scientifique et technique.

### ***Membres présents***

Augry Stéphane (Inrap), Ginette Auxiette (Inrap), François Baratte (CNRA), Jean-François Berger (Cnrs), François Gentili (Inrap), François Malrain (Inrap), Patrick Pion (Univ.), Jean-Marc Séguier (Inrap), Jan Vanmoerkerke (MCC), Werlé Maxime (Coll. Ter.), Gilles Sauron, Christian Cribellier (voix consultatives)  
Soit 10 présents, le quorum est atteint.

### ***Membres excusés***

Larbi Bensiahmed (Inrap), Isabelle Catteddu (Inrap), Quitterie Cazes (Univ.), Clément-Sauleau Stéphanie (Inrap), Claude Héron (Coll. Ter.), Jean-Paul Jacob (Inrap), Martine Joly (Univ.), Murielle Leroy (Sra), Philippe Soulier (CNRS), Isabelle Théry-Parisot (CNRS), Laurent Thomashausen (Inrap), Michel Vaginay (MCC), Boris Valentin (Univ.)

### ***Membres absents***

Aline Averbough (CNRS), Vincent Blouet (SRA), Xavier Deru (Univ.), Anne Lehoërff (Univ.), Murielle Leroy (SRA).

### ***Ordre du jour***

1. Validation des comptes rendus précédents
2. Point sur les élections du prochain conseil scientifique
3. Le programme 2012 d'activités scientifiques et techniques de l'Inrap
4. La pratique des diagnostics : recommandations
5. Présentation des fouilles à Siem Reap (Cambodge)
6. Projet de plateforme nationale de données archéologiques
7. Point sur la procédure des PAS 2012 : calendrier, composition des commissions
8. Présentation de la collection « Recherches archéologiques »

### ***Secrétaire de séance***

Bénédicte Quilliec

## 1. Validation des comptes rendus précédents

Les comptes-rendus du 25 novembre 2010 et du 15 et 16 décembre 2010 ont été envoyés aux membres du CS. Ils sont approuvés.

Les comptes-rendus du 15 mars 2011 et du 28 juin 2011 ont également été envoyés aux membres du CS pour validation. Les corrections demandées par retour de mail doivent parvenir avant le 15 octobre 2011.

Pour un meilleur suivi, J.-F. Berger demande à ce que les comptes-rendus puissent être validés à la séance suivante. P. Depaepe prend l'engagement que les comptes-rendus seront validés au CS n+1, mais rappelle qu'il faut faire attention à ne pas laisser diffuser certaines informations personnelles quand bien même les comptes-rendus seraient validés par le CS.

Un calendrier complet et définitif sera donné dès la première session du CS pour l'année entière. Ce calendrier sera affiché sur le site de l'Inrap, dans la nouvelle rubrique dédiée au Conseil scientifique<sup>1</sup>.

J.-F. Berger demande s'il serait envisageable d'avoir un retour sur les congés recherche et les congés fin de thèses qui ont été accordés. Cela permettrait notamment de connaître les congés qui ont abouti en thèses soutenues. Il est répondu qu'un bilan sera envoyé aux membres actuels et aux nouveaux membres du conseil scientifique, début 2012.

## 2. Point sur les élections du prochain conseil scientifique (présentation Mark Guillon)

### • *Composition du CS*

M. Guillon a rappelé les modifications intervenues concernant la composition du CS : cf. le décret n°2011-818 du 7 juillet 2011 relatif à la prorogation des mandats de certains membres du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

En revanche, la liste des membres désignés par les deux ministères de tutelle a été modifiée.

Gilles Sauron et Martine Joly ayant effectué deux mandats, ils ne pourront être prolongés. Quatre titulaires et quatre suppléants ont été proposés mais les arrêtés ne sont pas encore parvenus. C'est pourquoi, lors de cette séance, Gilles Sauron et Christophe Cribellier n'auront donc qu'une voix consultative.

Dès que les arrêtés seront parus, les quatre titulaires et suppléants pourront entrer en fonction.

### • *Organisation des élections du CS.*

Une nouvelle rubrique dédiée au « Conseil scientifique »<sup>2</sup> a été créée sur le site internet de l'Inrap afin de mettre à disposition toutes les informations relatives au CS actuel et aux élections 2011. Depuis cette année, les inscriptions sur les listes électorales des représentants extérieurs se font en ligne. Les dépôts de candidature des représentants du personnel et des représentants externes se feront également en ligne.

Les membres de la commission électorale, désignés par le président de l'Inrap Jean-Paul Jacob sont :

- Enseignement supérieur : Martine Joly, Université Paris-Sorbonne.
- Etablissements de recherche : Didier Binder, CNRS.
- Ministère de la Culture : Jean-Pierre Giraud, Inspection générale des patrimoines.
- Collectivités territoriales : Claude Héron, Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

---

<sup>1</sup> <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/La-Recherche/Conseil-scientifique/Actualites-CS/p-13513-Liste-des-membres-2007-2011.htm>

<sup>2</sup> <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/La-Recherche/Conseil-scientifique/Elections-2011/p-13487-Accueil-des-elections.htm>

• *Calendrier des élections.*

Représentants du personnel :

	Ouverture	Clôture
Affichage des listes électorales Réclamations Listes électorales définitives	A partir du Vendredi 30 septembre 2011 Vendredi 30 septembre 2011	Jeudi 6 octobre 2011 Vendredi 7 octobre 2011
Dépôt des candidatures	Lundi 7 novembre 2011	Lundi 21 novembre 2011, 17h00 *
Opérations de vote	Envoi du matériel électoral A partir du lundi 28 novembre 2011.	Mercredi 4 janvier 2011, minuit *
Dépouillement	Jeudi 5 janvier 2012, 9h00	Jeudi 5 janvier 2012

\*cachet de la poste faisant foi.

Représentants externes :

	Ouverture	Clôture
Inscription sur les listes électorales Affichage des listes électorales Décisions de rejet Contestations Listes électorales définitives	Jeudi 8 septembre 2011 A partir du vendredi 28 octobre 2011 A partir du vendredi 28 octobre 2011	Vendredi 14 octobre 2011, 17h00 *  Lundi 7 novembre 2011
Dépôt des candidatures	Jeudi 10 novembre 2011	Lundi 21 novembre 2011, 17h00 *
Opérations de vote Envoi du matériel électoral	A partir du lundi 28 novembre 2011.	Mercredi 4 janvier 2012, minuit *
Dépouillement	Jeudi 5 janvier 2012, 9h00	Jeudi 5 janvier 2012

\*cachet de la poste faisant foi.

A. Augereau précise que les inscriptions sur les listes électorales sont obligatoires pour les externes à chaque élection. Les membres élus entreront en fonction dès le premier CS de l'année 2012.

Le CS s'interroge sur les dates de clôtures des opérations de vote (la veille) et la date du scrutin (le lendemain). A. Roffignon précise qu'il y a un écart prévu entre la date de prononciation des résultats et la date effective, permettant de prendre en considération les éventuels bulletins arrivés dans la journée (le cachet de la poste faisant foi).

Concernant la mise à disposition des collègues Inrap, la réponse de Marion Bunan du Service des Affaires Juridiques de l'Inrap, (interrogée a posteriori) est la suivante :

« Si l'agent est mis à disposition, *a contrario* de la lecture de l'arrêté sur les élections des représentants « internes » qui exclut du scrutin les agents mis à disposition d'une autre administration, il doit s'inscrire sur la liste des représentants extérieurs (même réponse sur la qualité d'électeur et de candidat). »

Les inscriptions en ligne ont très bien fonctionné, puisque les résultats au 19 septembre 2011 (17h) sont de :

- collège 1 (enseignement supérieur) : 83 inscrits
- collège 2 (établissements de recherche) : 83 inscrits
- collège 3 (MCC) : 56 inscrits
- collège 4 (services de Collectivité Territoriale) : 49 inscrits.

Les dates des conseils scientifiques de l'année 2012 seront communiquées en janvier.

3. Le programme 2012 d'activités scientifiques et techniques de l'Inrap (cf. document joint, présentation P. Depaepe)

Lorsque qu'a été réalisé en 2006, le programme d'activité scientifique pour l'année suivante, il a été souligné qu'il ne peut se concevoir que sur une durée longue ; et certains membres du CS estiment qu'il ne faut pas moins d'une dizaine d'années pour qu'il se mette en place car c'est le temps de la recherche. A titre indicatif, en Allemagne, la recherche se fait sur 12 ans. Les décrets de l'Inrap prévoient que le CS présente au CA le programme d'activité sur l'année suivante. C'est dans ce cadre qu'est faite la présentation.

**Précisions et questions relatives à la présentation de la nouvelle programmation 2012, préalablement au vote du CS.**

• *Gestionnaires de collections*

Le recrutement de 18 gestionnaires de collections est en cours, pour une prise de fonction en 2012. La commission de recrutement se compose de 5 personnes dont 2 internes et 3 externes, spécialistes de la gestion des collections et du mobilier archéologique. Un point sera fait par la DRH au prochain CS.

• *DG 128*

Question du CS : en quoi la DG 128<sup>3</sup> explique-t-elle que les critères à prendre en compte pour répondre à un appel d'offre sont des critères scientifiques ?

Réponse : DG 128 a pour but de donner des éléments pour faire des choix quand il y a une masse d'appel d'offres. L'introduction du critère scientifique de l'Inrap est le premier critère de choix.

A. Roffignon précise (en fin de matinée) qu'après vérification de la DG 128, il faut tenir compte du critère de recherche scientifique dans les discussions avec les aménageurs afin qu'il soit pris en compte dans les négociations, mais cela figure dans le plan reconquête aménageur.

Le paragraphe a été modifié en conséquence.

• *Service subaquatique*

J.-F. Berger demande des précisions sur le Service subaquatique : A. Roffignon estime que dans une certaine mesure, ce service devrait pouvoir commencer à fonctionner mais les ministères discutent encore d'un accord global.

La DST précise que, concernant le suivi par les SRA des opérations subaquatiques et fluviales les DRAC, pour l'instant, se retiennent de prescrire car il n'existe pas forcément de financement et l'Inrap ne serait pas en capacité d'y répondre. Pourtant, quand c'est scientifiquement nécessaire, l'état prescrit.

J. Vanmoerkerke précise que le problème vient surtout du fait que les services fluviaux n'ont pas connaissance des aménagements. Il faut les chercher mais cela se pratique néanmoins.

C. Cribellier informe que dans le cadre du Grenelle 2, des travaux importants sont prévus sur les fleuves et rivières. Donc, il y a à présent une multitude de dossiers à gérer et il faut faire des choix avec des besoins de personnels capables d'intervenir, et il faut du temps pour mettre en place ce type d'interventions.

Pour A. Roffignon, une veille sur ces sujets (Grenelle 2 qui inquiète) devrait être mise en place.

• *Mécanisation*

J. Vanmoerkerke revient sur la mécanisation, qui se développe mais ne doit pas se réduire à « utiliser des pelles de toutes tailles ». Les gains sont scientifiques et surtout économiques.

---

<sup>3</sup> Modalités de réponse aux aménageurs et marges de négociation.

Mais la mécanisation est plus compliquée (tamisage), il y a des besoins importants à développer, ce qui demande davantage de prises de décisions et de mise en œuvre pour des avantages scientifiques importants. Cela demande des changements complets de méthodes ainsi que de lourds investissements.

P. Depaepe répond que, la mécanisation est complexe à mettre en œuvre, d'autant qu'il existe de nouvelles méthodes. Il est nécessaire d'avoir une veille technologique pour gagner tant sur le plan scientifique que sur le plan économique.

Par exemple, sur le Canal Seine Nord Europe, de nouvelles méthodes de sondages profonds avec nouveaux engins (bras girafe) et accompagnement en sécurité<sup>4</sup> ont été mises en place et ces premiers essais sont concluants.

Autres exemple : les drones pour la photogrammétrie des chantiers.

Le problème est la mise en œuvre de ces idées, car il n'existe pas de crédits pour cette expérimentation. Le risque est donc de se voir refuser une fouille, s'agissant d'un protocole nouveau. Cela peut effectivement aboutir à un certain conservatisme, sauf sur les diagnostics où il y a moins de contraintes. Il y a donc des limites au développement de « certaines mécanisations ».

F. Malrain suggère de proposer cela comme étant un service supplémentaire, mutualisé, qui viserait à « valoriser » l'institut.

- *Tablettes PC et SIG*

F. Malrain s'interroge sur la formation aux tablettes PC utilisées sur le terrain, sur leur manipulation et leur fonctionnement.

P. Depaepe précise qu'il y a actuellement 25 tablettes PC en cours de test. Le suivi est assuré par Christophe Tufféry. Une analyse du suivi est prévue l'an prochain, ainsi il sera possible d'estimer s'il faut continuer l'expérience et généraliser cette pratique.

A la question de F. Malrain sur les SIG, A. Augereau répond qu'il est prévu de former 250 agents aux SIG sur les 3 années à venir. Cette formation a déjà démarré avec 3 niveaux : débutants, manipulateurs et référents. Ces derniers étant des relais dans les régions (conseil et appui aux personnes qui le demandent). Les SIG ne sont pas réservés, progressivement ils devront être pris en mains par tous les agents, pour saisir et par tous les RO pour faire des recherches et manipuler les données.

Les tablettes PC sont des ordinateurs. Certaines sont couplées avec des SIG et peuvent être enregistrées directement mais toutes n'en sont pas équipées (une dizaine sur 25). Le problème reste que le développement technologique va très vite (Ipad...), alors que les expérimentations prennent du temps.

J. Vanmoerkerke pose la question de la sécurité des infos sauvegardées : jusqu'à présent les tablettes testées ont montré une bonne résistance et ce sont les mêmes procédures que pour les topographes puisque le transfert des données se fait sur l'ordinateur de bureau. Ce sont moins des questions de fiabilités de la machine que des questions de vol ou de perte.

- *Centres de conservation et d'Etude (CCE)*

Concernant les gestionnaires de mobilier, F. Malrain demande s'il existe un conventionnement et des mises à disposition avec le ministère pour les CCE.

P. Depaepe rappelle que les CCE sont en cours « d'ouverture », qu'il faudra voir dans quelle mesure élaborer les meilleures synergies possibles. Les CCE sont en partenariat surtout avec les collectivités locales / Etat.

A. Roffignon précise que les CCE ne sont pas en capacité de répondre à toutes les demandes et c'est l'état qui doit assumer la gestion et la conservation. S'il y a des possibilités de partenariats, il faudra les envisager en temps voulu, avec un accompagnement des deux côtés.

---

<sup>4</sup> <http://www.inrap.fr/archeologie-preventive/Ressources-multimedias/Atlas-interactifs/canal-sne/p-13418-Canal-Seine-Nord-Europe.htm>

G. Auxiette demande s'il est prévu une réflexion collective (état, collectivités, Inrap) sur la conservation des mobiliers, sur des tris et sur d'éventuels « vidages ».

P. Depaepe informe qu'il existe un groupe de travail en cours de constitution sur la conservation et le tri du mobilier archéologique (sélection, élimination), mais l'Inrap n'a pas en charge ce qui est de l'archéologie ou ce qui n'est pas.

C. Cribellier précise que ce groupe est constitué et qu'une première réunion commencera à partir début 2012. Avec les CCE, l'idée est de passer du dépôt à des centres vivants d'étude et de conservation du mobilier, aussi l'Inrap aurait tout à fait sa place dans la discussion, puisque ce sera un lieu d'accueil pour les chercheurs. Donc, une convention pourrait être mise en place rapidement, en gardant présent à l'esprit que c'est la fin des financements.

- *Grands travaux*

J.-F. Berger aborde la question de suivi des opérations archéologiques d'envergure : Y-aura-t-il un retour d'expérience sur la conduite de ce type d'opération?

Réponse : les réunions ont démarré avec des groupes déjà constitués pour travailler sur ces thèmes, (par exemple les tramways en centre ville). Sur ces problèmes particuliers, il y a des réunions avec des agents qui ont eu ou qui auront à travailler sur ces questions.

L'organisation de diagnostics sur les grands travaux (dont la remise de rapports) est différente puisque la politique de prescription est très différente d'un SRA à l'autre : il faut donc savoir comment on aborde une intervention et quel rendu de rapport on propose afin d'harmoniser entre les Inter Régions.

Concernant la gestion des différents types de grands travaux, l'information sera mise à la disposition des RO pour retour d'expérience (arrivée aux grands travaux de Sylvie Jérémie).

- *Validation du programme 2012*

Validation du CS sous réserve de modification de la p.4 concernant le paragraphe DG 128.

Vote du projet : contre 0, abstention 0, pour : 10 voix.

→ Le programme est validé par le CS et pourra être présenté au prochain CA.

#### 4. La pratique des diagnostics : recommandations (cf. document joint, présentation Marie-Odile Lavendhomme)

En préambule, il est précisé que ce projet de note a été présenté à la SDA, en présence de J.-P. Jacob, P. Depaepe et M.-O. Lavendhomme, il s'agit donc des recommandations sur lesquelles l'Inrap peut agir. Il a également été présenté à la Direction générale des patrimoines, aux DIR et aux AST.

### **Précisions et questions relatives à cette présentation**

- *Budget et loi*

P. Pion reste sceptique sur les critères budgétaires, même si derrière, il y a un article de loi. L'aspect surfacique est important à prendre en compte dans une augmentation des ratios.

Par ailleurs, les diagnostics sont des opérations scientifiques à part entière et ne sont pas seulement une évaluation scientifique en vue d'une future fouille. Un diagnostic est aussi parfois le seul moment où une opération peut recueillir des informations. Les RO en font plus que demandé car sont des scientifiques avant tout et nous savons que les SRA prescrivent moins.

P. Depaepe répond que quand les ressources sont limitées, il faut savoir s'adapter. Le Ministère a fixé des objectifs quantitatifs en surface et nombre, on se doit donc d'arriver aux objectifs fixés. Il ne s'agit pas de dire uniquement « site ou absence de site », mais il faut être plus économe en atteignant les objectifs scientifiques. Récemment, par exemple, un avis

mentionne qu'un « diagnostic est allé tellement loin dans l'exploitation qu'il n'y a pas besoin de fouille ». Personne ne souhaite une nouvelle crise du diagnostic (et faire comme dans d'autres pays en laissant les diagnostics aux opérateurs privés).

Donc ce projet de note vise à calibrer au mieux en fonction de la double condition de qualité d'intervention et de budget.

• *L'implication des SRA*

F. Gentili souligne l'intérêt de la typologie des diagnostics présentée. Il existe trois cas de figures :

Négatif : il n'y a pas de rapport rendu et c'est un gain de temps.

Positif, sans prescription : cela incite au recueil d'informations et on a alors du mal à réduire le temps, car c'est la même approche que quand on fait une fouille.

Positif, avec prescription. Lorsque l'on sait que cela « sera » fouillé, on a tendance à « blinder » le dossier pour que la fouille passe et aussi à chiffrer l'intervention.

P. Depaepe revient sur la mise en forme d'un rapport type de diagnostic négatif. L'objectif du diagnostic est de donner aux SRA et aux CIRA des informations pour éventuellement prescrire et définir un cahier des charges. Une prescription repose sur les conclusions du diagnostic et au-delà, d'autres avis et appréciations des services de l'état.

A. Augereau rappelle que les travaux réalisés sur un territoire impliquent une connaissance du terrain et que donc a priori on devrait aller plus vite. Le problème est de se concentrer sur du connu ou sur des choses nouvelles par rapport à ce que l'on connaît déjà, ce n'est donc pas mécaniste. C'est plutôt un travail critique et de réflexion par rapport à ce que l'on connaît par ailleurs.

La possibilité pour les SRA de prescrire (ou non) ne doit pas être en lien avec le recueil de matière lors de cette étape. Il faut insister pour traiter les 4 questions principales afin que les diagnostics soit complet : la chronologie des occupations, la nature de la ou des occupations, l'état de conservation des vestiges et l'extension en surface et/ou en épaisseur. Il n'est pas question de dire que l'on arrête de recueillir des informations mais une fois répondu aux 4 questions et l'expertise atteinte, il faut s'arrêter.

• *Les catégories de l'étude*

J. Vanmoerkerke approuve la partie sur l'analyse mais n'est pas d'accord sur les catégories. Il existe une part marginale de diagnostic qui n'est pas prise en compte en raison des délais : on néglige les petits projets alors que ce sont ceux qui donnent le plus de fouilles ; en effet, sur de grandes surfaces, il n'y a pas beaucoup de sites fouillés.

J. Vanmoerkerke s'étonne du passage mentionnant que les « PAS doivent étudier les choses qui sortent » ! En effet, finir les rapports sur des projets de PAS n'est pas une bonne chose. La post-fouille ne doit pas être étudiée dans le cadre des PAS. Les responsables d'opération doivent sortir les éléments du diagnostic, et quelle que soit la quantité de mobilier qui sort, c'est à la source qu'il faut l'étudier.

P. Depaepe répond qu'il y a une incompréhension ici : il n'est pas question de déposer un PAS pour étudier plusieurs diagnostics et le mobilier trouvé dans ce cadre. En revanche, il est possible d'utiliser les données de diagnostics dans le cadre d'un PAS. Mais on ne fera pas de rapport de diagnostic sur les PAS. C'est un point qui sera précisé dans la note.

J.-F. Berger s'interroge sur les catégories de diagnostic en milieu rural (stratifié ou non) et demande pourquoi ne pas introduire le cubage comme en milieu urbain. P. Depaepe répond que c'est une information trop difficile à remonter. Dans cette étude, on est resté sur l'aspect surfacique car il n'est pas facile de récupérer le cubage. Mais ces informations de bases seraient à reprendre.

F. Malrain demande comment les objectifs seront fixés en accord avec le SRA et si une étude similaire a été faite des pratiques des collectivités territoriales (CT) ; il insiste sur le fait qu'une note commune serait indispensable pour être soit entendue par chacun des acteurs. La

DST n'a pas connaissance d'une étude des ratios et des coûts des diagnostics par les CT mais seulement des informations ponctuelles qui ne sont pas représentatives.

A. Roffignon annonce qu'une nouvelle réunion conjointe MCC / Inrap aura lieu qui permettra de mener des réflexions parallèles. Il faut dissocier moyens budgétaires et méthode de gestion de la réalisation des diagnostics. Cette analyse, faite sur 12 000 diagnostics, montre qu'il y a parfois un décalage par rapport aux objectifs initiaux du diagnostic.

Question : est-il possible d'avoir recours à des spécialistes sur les diagnostics ? Toutes les ressources de l'Inrap sont utiles, même sur les diagnostics. Réponse de la DST : il s'agit de recommandations à caractère général ; la présence de spécialistes est possible sur les diagnostics, mais cela doit se faire avec modération. Cependant, certains sont indispensables : géomorphologues, céramologues et anthropologues quand il y a du funéraire.

C. Cribellier observe que les Cira doivent pouvoir valider les rapports, donc elles ont bien besoin de tous les éléments. Il ajoute qu'il existe des pratiques différentes selon les SRA.

Le conseil scientifique fait remarquer qu'il n'y a pas de diagnostics sur le bâti non détruit, le rôle de l'archéologie préventive étant d'étudier ce qui risque d'être détruit. Par exemple, la mise en valeur, la restauration détruit en partie le bâti. Comme c'est écrit dans la note, cela pourra être mal perçu par les monuments historiques et risque de menacer la réalisation de diagnostics dans ce contexte. A. Roffignon répond que s'il n'y a pas de destruction, il n'y a pas d'archéologie préventive. Le mode de financement n'est pas prévu dans le cadre de la loi. Cela pose beaucoup de questions, mais c'est à aborder avec la DGP, entre prescripteur et opérateur. M.-O. Lavendhomme précise que par rapport aux pratiques actuelles, le diagnostic est réalisé sous forme de surveillance de travaux ; l'accompagnement seul comporte bien une perte d'informations.

La DST fait remarquer que la tentation d'effectuer une fouille au cours d'un diagnostic est compréhensible (notamment terminer la fouille de certaines structures). Néanmoins, cela pose problème : d'un point de vue juridique, on se met en porte à faux par rapport à la loi puisque celle-ci prévoit une autre étape qui est la fouille, il faut donc garder cela à l'esprit ; d'un point de vue financier également, car c'est du temps.

J.-M. Séguier estime que cette note, sous réserve de quelques modifications, devrait être diffusée rapidement aux agents RO, afin qu'ils se souviennent des limites des diagnostics.

**→ Les différentes remarques seront prises en compte pour l'instruction à destination des régions.**

5. Présentation des fouilles à Siem Reap, Cambodge (Pierre Bâty)

6. Projet de plateforme nationale de données archéologiques (Anne Augereau)

Une note pour une plateforme nationale mutualisant les sources archéologiques a été rédigée en juin 2011 à l'attention du CNRS, du MCC et du MESR, ainsi que pour d'éventuels autres partenaires (laboratoires, unités de services). Ce projet veut rassembler la communauté archéologique autour d'un corpus organisé des sources archéologiques, évitant ainsi la dispersion ou la perte de ces dernières, et garantissant ainsi une recherche de qualité sur le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel.

Les sources archéologiques constituent en effet la donnée scientifique de base, c'est-à-dire la description et la représentation des vestiges archéologiques (objets, structures, niveaux, sols, murs... représentés dans des plans de masse, plans et coupes divers, inventaires, dessins,

planches, photos...), observés lors des opérations de fouilles et dont l'essentiel est consigné au sein du rapport d'opération.

L'Inrap, en raison de son statut d'établissement public à caractère national, propose la création de cette plateforme qui mettra à la disposition des chercheurs via l'Internet, un outil qui signalera, identifiera et décrira des sources archéologiques, le plus souvent inédites, et en facilitera la consultation.

Cette proposition vient du constat qu'il n'existe pas de corpus organisé des données brutes, le but étant de mutualiser ces données brutes. Un renvoi vers d'autres plate-formes est envisagé, ainsi que la recherche de partenaires, notamment au sein des ministères de tutelle. Pour l'Inrap, l'atout aujourd'hui est l'existence du catalogue Dolia qui intégrera une partie des archives de fouille.

#### 7. Point sur la procédure des PAS 2012 : calendrier, composition des commissions

Le calendrier est disponible sur le site de l'Inrap. La composition définitive des commissions sera envoyée le 15 novembre à tout le conseil.

#### 8. Présentation de la collection « Recherches archéologiques » Inrap- CNRS Editions (Armelle Clorennec).

Les deux premiers volumes de la Collection « Recherches archéologiques », coédition Inrap-CNRS Editions sont parus en juillet et août 2011 et présentés aux membres du CS :

- Miguel Biard et Stéphan Hinguant (dir.), 2011 - *Le bivouac préhistorique du Buhot, à Calleville (Eure)*, 168 p.
- Didier Paya et Jean Catalo (dir.), 2011 - *Le cimetière Saint-Michel de Toulouse*, 240 p.

#### *Pourquoi créer une nouvelle collection ?*

Depuis plusieurs années, on constate un engorgement des supports éditoriaux ne permettant plus d'assurer rapidement la publication des nombreux travaux en archéologie préventive. Or, l'Inrap consacre des moyens importants aux projets d'action scientifiques auxquels il est nécessaire de donner un prolongement éditorial.

#### *Quel type de manuscrits ?*

Monographies de sites, synthèses issues de PCR, d'ACR ou des axes de recherche de l'Inrap, ainsi que des thèses soutenues par ses archéologues.

Le rythme sera de quatre publications par an. Afin de se différencier des revues régionales, cette collection affichera clairement l'intérêt national des recherches publiées :

- caractère majeur des sites étudiés ;
- caractère novateur, en termes de méthodologie ou d'approche scientifique ;
- ampleur du territoire pris en compte, dans le cadre de synthèses portant sur plusieurs sites ou sur des thèmes de recherche particuliers.

#### *Pourquoi une coédition ?*

L'Inrap n'ayant pas vocation à être éditeur, le choix de la coédition s'est porté sur CNRS Editions qui bénéficie d'une solide expérience dans le champ de l'archéologie et apporte son système de diffusion en France et à l'étranger.

L'objectif n'est en rien de concurrencer les collections existantes (DAF, Gallia, revues interrégionales, etc.), qui continuent à être soutenues par l'Inrap avec un dispositif de subventions renforcé depuis 2005, mais d'apporter une ressource supplémentaire à l'édition en archéologie.

### *Remontée des manuscrits*

Les AST et la DST ont un rôle prospectif majeur. A travers les PAS, les manuscrits peuvent être « détectés » en amont. La DDCC, quant à elle, peut apporter son aide en termes de conseil éditorial auprès des auteurs lors de la préparation du manuscrit.

### *Sélection*

Les manuscrits sont présentés à la sélection au comité éditorial qui se tient deux fois par an (mai et novembre). Ils sont ensuite envoyés à deux experts du comité de lecture. A la suite du rendu de l'avis des experts, les auteurs sont amenés à corriger le manuscrit initial (jours attribués par la DST).

### *Comité éditorial*

Jean-Paul Jacob, directeur de la publication (Inrap), Anne Augereau (Inrap), Élise Boucharlat (ministère de la Culture et de la Communication), Armelle Clorennec (Inrap), Pascal Depaepe (Inrap), Mark Guillon (Inrap), Simon Robert (CNRS Éditions), Paul Salmona (Inrap), Frédéric Séara (Inrap).

### *Comité de lecture*

Véronique Abel (Inrap), Reginald Auger (université Laval de Montréal), Marie-Christine Bailly-Maitre (CNRS), Jean-François Berger (CNRS), Geertrui Blancquaert (SRA Champagne-Ardenne), Françoise Bostyn (Inrap), Jean Bourgeois (université de Gand), Dominique Castex (CNRS), André Delpuech (musée du Quai-Branly), Dominique Garcia (université d'Aix-en-Provence), Matthieu Honegger (université de Neuchâtel), Gilbert Kaenel (université de Lausanne), Jacques Jaubert (université Bordeaux I), Florence Journot (université Paris I), Sophie Liegard (département de l'Allier), Foni Le Brun-Ricalens (Musée du Luxembourg), Élisabeth Lorans (université de Rouen), Claude Mordant (université de Bourgogne), Claude Raynaud (CNRS), Gilles Sauron (université Paris IV), Stéphane Sindonino (Inrap), Marc Talon (Inrap), Jacques Tarrête, Laurence Tranoy (université de La Rochelle), Boris Valentin (université Paris I), Christian Verjux (SRA Centre), Laurent Verslype (université de Louvain), Eugène Warmenbol (université libre de Bruxelles).

### *Suivi éditorial*

La DDCC organise les comités, et fait le lien avec les relecteurs, les auteurs puis le secrétariat d'édition et l'éditeur, avec un suivi de la mise en page.

CNRS Editions se charge du suivi de fabrication puis de la diffusion.

### *Recommandations aux auteurs*

Classique pour un support scientifique, s'appuyant également sur les normes des rapports d'opération.

### *Remarques*

Les publications dans cette collection « Recherches archéologiques » se feront au moyen de PAS, donc elles passeront par le CS, ensuite, le manuscrit sera envoyé au comité éditorial.

G. Auxiette s'interroge sur les figures en couleur puisque les deux volumes présentés sont en noir et blanc. En effet, si l'on décide de publier dans cette collection, il faut aller dans le sens de l'édition. Par conséquent, des moyens seront nécessaires à la reprise des figures lorsqu'elles sont déjà prêtes en couleur.

Certaines CIRA demandent que les rapports soient en couleurs pour plus de lisibilité, mais cela devient compliqué lorsqu'il s'agit de versions papier. Une discussion s'engage sur cette question et le conseil scientifique demande au CNRA, en la personne de François Baratte, de se pencher sur cette question.

Une question se pose alors : faut-il investir dans un budget « édition en couleur » ou bien dans budget « détramage » ?

P. Depaepe estime que les figures couleurs, lorsqu'il s'agit d'une publication en ligne ne posent pas de soucis. En revanche, elles deviennent un réel problème dès qu'elles doivent être

imprimées. Dans l'édition papier, le surcoût lié à la couleur est très important. Si les données initiales sont issues des rapports de fouilles, il faut les tramer. A. Clorennec précise que, sans doute d'ici 4 ans, le coût des éditions en couleurs sera moindre. Alors, peut-être pourra-t-on envisager facilement des publications avec figures en couleur.

L'adjonction d'un CD rom associé au livre pose encore des problèmes de pérennité, puisque la durée de vie actuelle d'un CD est de 1 an à 20 ans. Peut-être pourrait-on envisager la mise en ligne des fiches sur HAL et/ou sur Inrap.fr (ex. fiches du cimetière St Michel de Toulouse). Actuellement, trois publications sont dans les « tuyaux » et une vingtaine de projets de publication sont sur la liste. Ils font l'objet de PAS en cours mais les manuscrits ne sont pas terminés (suivi via les AST et la DST).

16h40 levée de la séance.